Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260914-09_2026_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 08/09/2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE……. 15 PRESENTS…….. 12 VOTANTS…….. 15	**L'an deux mil vingt-six, le 14 septembre à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick CHRISTEL, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Nicolas BIGER, Patrick CHRISTEL, Annabelle FONTAINE, Marie-Annie JÉHANNIN, Louis LEBOUCHER, Hervé MARTIN, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Kristan NEKOUYEH, Carine PEYNAUD, Céline ROLLANT, Blandine THOMAS. **Absents :** **Absents excusés** : Anne-Laure BESNARD, Thierry BOURVEN, Antoine DAHIOT **Pouvoirs :** D'Anne-Laure BESNARD à Céline ROLLANT, de Thierry BOURVEN à Thomas MATALI, d'Antoine DAHIOT à Nolwenn MARTIN

N°09.2026.09 – ENFANCE – JEUNESSE – Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – BAFA de Territoire

Mme JEHANNIN, Adjointe au maire, indique que dans le cadre du partenariat de la C.T.G. avec les communes de L'Hermitage, La Chapelle-Thouarault, la commune pourrait mettre en place un BAFA territorialisé, afin de lutter contre la pénurie d'animateurs rencontrée par l'ALSH et l'Espace-Jeunes. Il s'agit de développer un vivier d'animateurs formés et brevetés localement, qui interviendront prioritairement sur nos structures, une fois devenus opérationnels.

Le dispositif repose sur le principe d'un coût de formation réduit à environ 200 € par session pour les stagiaires. La commune prend en charge une partie des frais de formation aux côtés de l'État et de la CAF. Ce coût attractif est un moyen de motiver les inscriptions et de proposer une solution aux familles en recherche d'aides pour financer cette formation.

Le reste à charge final pour la commune serait de 2 000 € environ qu'il conviendra de budgéter pour 2026.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :
- Décident de la mise en œuvre du projet BAFA Territorialisé
- Autorisent les dépenses afférentes et demandent à prévoir les crédits nécessaires,
- Autorisent M le Maire ou son adjointe déléguée à signer tous documents relatifs à ce dossier

Le secrétaire de séance,
Marie-Annie JÉHANNIN

Le Maire,
Patrick CHRISTEL